

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 600-1**

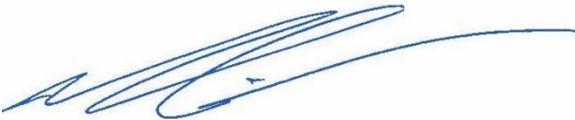
Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 14 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 600-1 intitulé :

Règlement amendant le règlement numéro 600 sur la salubrité et l'entretien des bâtiments.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois de janvier 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat